



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du mardi 14 avril 2026

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Alain BEZARD, Clémence MARCHAND, Audrey HERMANN, Jean-Philippe WORMS, Marion KERN, Daniel DEVAUCHELLE, Isabelle MARTIN-FINET, Julien SAILLE, Julie GANGLOFF, Thibaud CHARAMELET, Emilie LARNICOL, Steeve MELLOULI

Absent excusé : Régis RICORDEAU donne pouvoir à Guy PARIS,

Soit, sur quinze membres en exercice, quatorze présents et quinze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures

Election du secrétaire de séance

Alain BÉZARD est désigné secrétaire de séance.

Guy PARIS, Maire de Sagy, propose d'ajouter exceptionnellement un point à l'ordre du jour afin de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves du Vexin.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour de ce conseil.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du lundi 26 janvier 2026

Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du lundi 26 janvier 2026.

Le compte-rendu est approuvé avec 15 voix pour.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026

Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion d'installation du Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026.

Le compte-rendu est approuvé avec 15 voix pour.

Handwritten signatures and initials: NS, TC, IMF, D-D, SB, RR, AP, AB, AH, SG, MK, CM.

Besoin de financement N-1	- 99 273,87 €
---------------------------	---------------

Décide de reprendre les résultats pour l'exercice 2026 :

Investissement	
Art. 001 – Résultat d'investissement reporté - dépenses	-35 943,79 €

Investissement Recettes	
Art. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	99 273,87 €

Fonctionnement Recettes	
Art. 002 – Résultat de fonctionnement reporté - excédent N-1	133 737,19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec quinze voix pour :

Décide d'affecter le résultat comme indiqué.

Dit que la présente délibération sera adressée à :

- Contrôle de légalité – Préfecture du Val d'Oise – SGC de Magny en Vexin

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Vote des subventions communales aux associations

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (voir voix ci-après)

Décide de verser les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026 conformément aux propositions faites par le comité des finances et détaillées ci-après :

		POUR	ABSTENTION	CONTRE
Gymnastique volontaire	250 €	15	0	0
Comité d'Animation de Sagy	300 €	13	2(Guy PARIS, Marion KERN)	0
Tennis Club de Sagy	500 €	15	0	0
Amicale des Anciens Combattants et Soldats de France	100 €	11	4 (Daniel DEVAUCHELLE, Isabelle MARTIN-FINET, Julie GANGLOFF, Jean-Philippe WORMS)	0
Les Moissonneurs	800 €	11	4(Daniel DEVAUCHELLE, Guy PARIS, Steeve MELLOULI, Isabelle MARTIN-FINET)	0
La Gaule de Sagy	150 €	14	0	1 (Régis RICORDEAU)
Le Petit Journal de Sagy	300 €	14	1(Guy PARIS)	0
Marelle et Baskets	4 000 €	15	0	0
Association des Parents Représentant les Ecoles de Sagy	500 €	15	0	0
Syndicat des propriétaires de Chasse	300 €	15	0	0
Association Généalogique et Historique M.S.V	50 €	15	0	0
Amicale du Personnel Communal de Sagy	3 000 €	15	0	0
Rock N'Vexin	100 €	14	1 (Daniel DEVAUCHELLE)	
Total	10 350 €			

Dit que la présente délibération sera adressée à :

- Contrôle de légalité – Préfecture du Val d'Oise – SGC de Magny en Vexin

Vu pour extrait certifié conforme au registre

TC D-4
 J M-F IS
 MS SG
 MH
 AB @
 AB
 AH

1 138 979,38

Recettes :

002 – Excédent reporté	133 737,19
13 – Atténuations de charges	3 200 ,00
70 – Produit des services	86 193,20
731 – Fiscalité locale	654 869,00
73 – Impôts et taxes	68 000,00
74 – Dotations et participations	119 332,72
75 – Autres produits de gestion courante	73 617,27
76 – Produits financiers	30,00

1 138 979,38

Section d'investissement :

Dépenses :

001 – Résultat d'investissement N-1 déficit	35 943,79
16 – Remboursement d'emprunts	62 820,99
21 – Immobilisations corporelles	656 168,62
23 – Immobilisations en cours	473 141,90

1 228 075,30

Recettes :

021 – Virement de la section de fonctionnement	16 506,49
040 – opérations ordre transfert entre section	2 749,83
10 – Dotations, fonds divers et réserves	142 371,06
13 – Subventions	26 447,92
16 – Emprunt à contracter	1 040 000,00

1 228 075,30

Dit que la présente délibération sera adressée à :

- Contrôle de légalité – Préfecture du Val d'Oise – SGC de Magny en Vexin

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Proposition de Commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

TC D-D IS MK
MS I M-F SG AB AB
AH CH

constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la Défense).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne Monsieur Jean-Philippe WORMS comme Correspondant Défense pour la Commune de Sagy

Dit que la présente délibération sera adressée à :
- Contrôle de légalité – Préfecture du Val d'Oise

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Désignation de délégués pour le Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves du Vexin (SITEV)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 15 mars 2026,
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves du Vexin (SITEV),

Guy PARIS, Maire, indique que le Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves du Vexin (SITEV) regroupe les communes de Seraincourt, Longuesse et Sagy bien que seuls les collégiens de Seraincourt soient rattachés au collège de Menucourt.

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves du Vexin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne comme suit, ses délégués au sein du SITEV :

Délégué Titulaire : Alain BÉZARD
Délégué Suppléant : Guy PARIS

Dit que la présente délibération sera adressée à :
- Contrôle de légalité – Préfecture du Val d'Oise – SGC de Magny en Vexin – SITEV

Vu pour extrait certifié conforme au registre

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20h18.

Fait à Sagy, le 16 avril 2026

Le secrétaire de séance
Alain BÉZARD

Le Maire
Guy PARIS

